



**ZONE DE POLICE 5912
BINCHE-ANDERLUES-LERMES**

Binche, le mercredi 18 juin 2025

PROVINCE DU HAINAUT ZONE N°5912

Route de Charleroi, 14
7134 REISSAIX
☎064/311.660 ☎ 064/33.95.68

Aurélie BENOIT – Secrétaire de Zone *af*
E-MAIL: aurelie.benoit@police.belgium.eu
TEL.: 064/230.598

N/Réf: Conseil police 03/2025

OBJET: CONSEIL DE POLICE – CONVOCATION

Madame, Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames, Messieurs les Conseillers de Police,

Conformément à l'article 25/1 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégrée, structuré à deux niveaux, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil de Police qui aura lieu :


Le jeudi 26 juin 2025 à 18H30,
en la Salle B du Kursaal, Avenue Wanderpepen, 28 à Binche

A cet effet, vous trouverez, en pièces jointes, les documents suivants :

- l'ordre du jour de la séance du Conseil de police ;
- le projet de procès-verbal de la séance du Conseil de police du 24 avril 2025;
- le procès-verbal approuvé de la séance du 20 février 2025.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Chef de corps
Laurent RASPE


Le Président
Laurent DEVIN



Police

ZONE DE POLICE
BINCHE-ANDERLUES-LERMES
5912

Conseil de Police - Séance du 26 juin 2025 à 18h30

Salle B du Kursaal

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1) Procès-verbal de la séance du Conseil de police du 24 avril 2025 - APPROBATION

Le Conseil de police est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 24 avril 2025.

2) Ouverture d'un emploi de cadre de base pour le service Proximité, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03 (sans réserve de recrutement), suite au nombre insuffisant de candidatures introduites suite à l'appel à candidatures 2025/02, n° de série 120 438 – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision du Collège de police par laquelle il décide de rouvrir un emploi de cadre de base pour le service Proximité, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03, compte tenu du nombre insuffisant de candidatures introduites dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02, n° de série 120 438.

3) Ouverture d'un emploi de cadre de base pour le service Intervention dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03 (sans réserve de recrutement) et parallèlement, via la procédure d'activation de la réserve des lauréats afin de procéder au remplacement d'un Inspecteur de police (mobilité OUT) - RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à se positionner à l'égard de la décision prise par le Collège de police, d'ouvrir un emploi de cadre de base pour le service Intervention, dans le cadre du cycle de mobilité 2024/03 et, parallèlement via la procédure d'activation de la réserve des lauréats, afin de procéder à un remplacement (mobilité OUT).

4) Ouverture d'un emploi de cadre de base – Gestionnaire fonctionnel pour le Carrefour d'Information Zonal, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03 (sans réserve de recrutement) – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police, en date du 28 mai 2025, d'ouvrir un emploi d'inspecteur de police - Gestionnaire fonctionnel pour le Carrefour d'Information Zonal afin de remplacer un membre du cadre administratif et logistique (niveau C) (pension de retraite), dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03.

5) Ouverture d'un emploi de cadre de base pour le Service Enquête et Recherche dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03 – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à se positionner quant à la décision prise par le Collège de police, en date du 28 mai 2025, d'ouvrir un second emploi supplémentaire de cadre de base pour le Service Enquête et Recherche, dans le cadre du cycle de mobilité 2024/03 afin d'anticiper une possible carence en matière de ressources humaines (liée, entre autres, aux procédures de promotion sociale) et ainsi garantir la continuité optimale du service et le bien-être de ses membres.

6) Ouverture d'un emploi de commissaire de police (Sous-Directeur de la Recherche), dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03 – Annulation – Ratification

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police, en date du 28 mai 2025, de suspendre temporairement l'ouverture d'un emploi de commissaire de police (Sous-Directeur de la Recherche), initialement prévue dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03.

7) Recrutement d'un consultant (Niveau B – Grade commun) pour la Direction des Ressources Humaines, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/01 erratum (n° de série 119 461) – Constat d'échec et réouverture de l'emploi dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03 – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à se positionner quant à la décision prise par le Collège de police, de procéder à la réouverture de l'emploi de consultant (Niveau B – Grade commun) pour la Direction des Ressources Humaines, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/03, suite à l'échec de la procédure organisée dans le cadre du cycle de mobilité 2025/01 erratum (n° de série 119 461).

8) Recrutement d'un(e) employé(e) administratif (ve) (CALog - Niveau D) pour le service logistique, dans le cadre d'un contrat de remplacement - RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à se positionner au regard de la décision prise par le Collège de police de procéder au remplacement d'une employée administrative (niveau D) au sein du service logistique, durant son exemption médicale.

9) Report de l'ouverture de deux emplois d'inspecteur pour le service Intervention, initialement prévue dans le cadre de l'appel à candidatures 2025/02 Erratum, au cycle de mobilité 2025/03 et parallèlement, via la procédure d'activation de la réserve des lauréats (remplacement de deux Inspecteurs de police) (mobilité OUT) – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à se positionner quant à la décision prise par le Collège de police, de reporter l'ouverture de deux emplois d'inspecteur de police pour le service Intervention

(initialement prévue dans le cadre du cycle de mobilité 2024/02 Erratum (sans réserve de recrutement) ; au cycle de mobilité 2025/03 et parallèlement, via la procédure d'activation de la réserve des lauréats, en vue de procéder au remplacement de deux Inspecteurs de police (mobilité OUT).

Suite à une erreur administrative, ces emplois n'ont effectivement pas pu être ouverts ni dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02 erratum, ni de facto par le biais de la procédure de recrutement externe (activation de la réserve des lauréats).

**10) Marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition de vêtements de fonction -
Détermination des voies et moyens et choix du mode de passation du marché - DECISION**

Le Conseil de police est invité à se prononcer sur la détermination des voies et moyens, ainsi que le mode de passation relatif au marché public de fourniture via un accord-cadre, ayant pour objet l'acquisition de vêtements de fonction pour les membres du personnel opérationnel.

Suivant la directive GPI 65, la Zone de police doit fournir des vêtements de fonction à tous les membres du personnel opérationnel.

Le montant de cet accord-cadre, prévu pour 36 mois, est estimé à 600 000,00 euros TVAC et sera financé par l'article 330/124-05 du budget ordinaire en 2026, 2027 et 2028.